

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20171130_DL_2

OBJET :
Délibération budgétaire
portant modification des
crédits de l'exercice 2017

Date de convocation :
24 novembre 2017

Date de séance:
30 novembre 2017

Date d'affichage :
18 décembre 2017

Membres en exercice : 46

Membres présents : 8

Membres votants : 14

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à 17h le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Étaient présents : Philippe VARLET, Ernest CANDELA, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Jean-Philippe DELFOSSE, Jean GORRIEZ, Laurent PARSIS, Christian PRUD'HOMME.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Philippe VARLET
Florence RODINGER à Ernest CANDELA
Annie VERRIER à Michel CHIRAT
James HECQUET à Philippe COCQ
Claude DEFLESSELLE à Jean-Philippe DELFOSSE
Yves DERRIEN à Laurent PARSIS

Le budget primitif de l'exercice 2017 voté en décembre 2016 a fait l'objet d'une décision modificative en juin 2017 notamment pour intégrer les résultats du compte administratif 2016. Il s'agit pour cette fin d'année 2017 de présenter quelques ajustements de crédits sous forme d'une simple délibération budgétaire.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le budget primitif 2017 approuvé par délibération n°3 du Comité syndical du 12 décembre 2016
- Vu la décision modificative n°1 de 2017 approuvée par délibération n°4 du Comité syndical du 26 juin 2017
- Vu les propositions de modification de crédits détaillées en annexe à la présente délibération

DELIBERE

ARTICLE 1 - Au budget principal, les dépenses et recettes de la section d'investissement sont augmentées de 77 500€ sur les comptes de tiers dédiés, afin de répondre aux besoins des membres du groupement de commandes pour l'acquisition des matériels informatiques liés aux ENT.

Dépense	Recette	Montant
4581001	4582001	20 000,00
4581002	4582002	4 500,00
4581006	4582006	40 000,00
4581011	4582011	4 000,00
4581016	4582016	9 000,00
		77 500,00

ARTICLE 2 - Au budget annexe, en section de fonctionnement, il convient d'ajouter 20 500€ de crédits des intérêts d'emprunt (66111), équilibrés par des recettes de contribution des membres au titre du déploiement du réseau (704).

S'agissant des opérations d'ordre ;

- Les dotations d'amortissement 2017 du budget annexe sont revalorisées de 3 912€ en dépense de fonctionnement sur l'article 6811 et en recette d'investissement sur l'article 28031 ;
- Une reprise d'amortissement des exercices antérieurs est nécessaire afin de corriger une anomalie relevée par la trésorerie, par une inscription de 327 573,10€ en dépense d'investissement à l'article 28183 et en recette de fonctionnement à l'article 7811.

L'équilibre du budget est assuré en augmentant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 323 661,10€, soit un total inscrit pour ce budget 2017 de 2 733 010,64€.

ARTICLE 3 - Les montants totaux des budgets de l'exercice 2017 (reports 2016 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés BP + DM1 2017	Modifications proposées	Total des crédits 2017
Budget principal - Fonctionnement	1 535 573,96	0	1 535 573,96
Budget principal - Investissement	1 617 229,99	77 500,00	1 694 729,99
Budget annexe - Fonctionnement	8 268 729,54	348 073,10	8 616 802,64
Budget annexe - Investissement	24 935 038,70	327 573,10	25 262 611,80

ARTICLE 4 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.